
Plan Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

[Imprimer](#)

Consciente de l'urgence climatique et de la nécessité de transformation de nos activités économiques pour atteindre la neutralité carbone en 2050, la Commission européenne a présenté le 8 juillet 2020 la première stratégie de l'Union Européenne (UE) pour l'hydrogène propre et lancé l'Alliance européenne de l'industrie dans ce domaine. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre du « Pacte Vert pour l'Europe » présenté en décembre 2019 et vise aussi bien à stimuler la demande (transport, industrie) qu'enrichir l'offre (production d'hydrogène propre). L'hydrogène est un secteur clé du nouveau volet « investissements stratégiques » d'Invest EU et apparaît désormais dans la majorité des outils de financement européens existants ou à venir (Horizon Europe, Mécanisme d'Interconnexion, Fond de transition juste, etc.).

La Commission européenne a évalué jusqu'à 470 milliards d'euros les besoins d'investissement de la filière hydrogène d'ici 2030, notamment pour permettre d'atteindre une production annuelle de 10 millions de tonnes d'hydrogène renouvelable à cette échéance.

Cette stratégie européenne identifie 4 objectifs prioritaires pour le développement de l'hydrogène :

- Développer le marché, en stimulant la demande dans les utilisations finales, en particulier dans l'industrie et les transports et en augmentant l'offre par l'investissement dans des électrolyseurs de forte capacité ;
- Créer un cadre réglementaire adapté, garantissant l'ouverture et la compétitivité du marché, la sécurité des investisseurs, mais aussi des échanges transfrontaliers sur un réseau d'infrastructures adaptées pour l'acheminement, le transport de l'hydrogène ;
- Miser sur la recherche et l'innovation, en particulier pour être en capacité de développer des électrolyseurs de grande capacité, d'améliorer la technologie pour les piles à combustible et le stockage de l'énergie ;
- Renforcer la coopération internationale pour le commerce de l'hydrogène, en permettant notamment une harmonisation des codes et des normes avec les pays tiers concernés.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie mise en priorité sur l'hydrogène renouvelable, produit par électrolyse grâce à de l'électricité provenant de sources renouvelables, principalement des énergies

éolienne et solaire. Toutefois, à court et moyen terme, la Commission n'exclut pas totalement l'hydrogène bas carbone non issu de renouvelable. Cette transition est envisagée en 3 phases : 6 GW d'électrolyseurs installés en 2024, au moins 40 GW en 2030 et un déploiement à grande échelle entre 2030 et 2050 pour atteindre tous les secteurs difficiles à décarboner.

De son côté, l'Etat français a présenté le 8 septembre 2020 la stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France, axe important du plan de relance gouvernemental « France relance » présenté quelques jours auparavant et ayant pour objectif de bâtir la France de 2030. Avec 3,4 milliards d'euros alloués sur la période 2020-2023, la stratégie nationale hydrogène fixe 3 objectifs :

- Développer suffisamment d'électrolyseurs pour apporter une contribution significative à la décarbonation de l'économie ;
- Développer les mobilités propres, en particulier pour les véhicules lourds ;
- Construire en France une filière industrielle créatrice d'emplois et garante de notre maîtrise technologique.

Cette stratégie nationale s'inscrit dans la continuité du Plan Hydrogène de 2018 et de l'identification de l'hydrogène décarboné comme l'un des 11 marchés clés dans le cadre des analyses « Pacte productif » de début 2020. L'élaboration de ce nouveau Plan national hydrogène s'est appuyée sur les réponses de l'appel à manifestation d'intérêt « Projets innovants d'envergure européenne ou nationale sur la conception, la production et l'usage de systèmes à hydrogène », parmi lesquelles celle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui y avait répondu en présentant un dossier illustrant la dynamique déjà à l'œuvre sur son territoire.

En effet, au lendemain du Plan Climat régional « Une COP d'avance » lancé en 2017 par la Région, et actant l'atteinte de la neutralité carbone pour la région à horizon 2050, cible entérinée dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) approuvé en octobre 2019, l'hydrogène est très rapidement apparu comme une priorité de la feuille de route de l'Opération d'Intérêt Régional « Energies de Demain ». L'émergence de premiers projets d'envergure, révélant une forte motivation croissante d'acteurs, tant industriels que publics, autour de ce vecteur énergétique, a largement contribué à leur inscription dans cet outil opérationnel stratégique régional de soutien au développement des nouvelles technologies d'énergie.

« Les 4 priorités de ce Plan Régional Hydrogène sont la décarbonation de la mobilité, la décarbonation de l'industrie, la production d'hydrogène renouvelable et bas carbone et la structuration d'une filière créatrice d'activités et d'emplois. Ce plan est la déclinaison de la mesure 28 "Soutenir les nouvelles filières d'énergies renouvelables, tel que l'hydrogène" du Plan Climat "Une Cop d'avance »

Des Assises de l'Hydrogène sont organisées annuellement, la dernière ayant eu lieu le 12 décembre 2023.

ACCEDER AU PLAN PACA HYDROGENE

[File](#)

[2020-Plan_Regional_hydrogene \(1\).pdf \(1.25 Mo\)](#)

